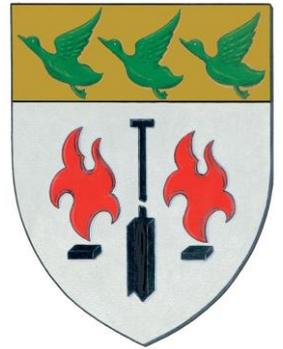


# Le Canard

## *MUNICIPAL*



Numéro 87

SAINT-SAUVEUR

Juillet 2016



### La beauté des marais

Une promenade autour des étangs de Saint-Sauveur est toujours un moment fort agréable. Selon les jours et les heures, la luminosité rend le site différent surtout lorsque le ciel se mire dans les eaux calmes. Il y a aussi des contrastes entre le calme du lieu et l'intense activité des animaux avec les coassements des batraciens, les parades amoureuses des grèbes ou tout simplement un lapin ou une poule d'eau qui se défile. A bord d'un canoë on peut approcher les animaux vivant dans l'eau comme un brochet qui se dore au soleil. Parfois, les activités nautiques amène de la poésie quand le vent gonfle la voile d'un optimiste ou d'une planche à voile. Cette balade au fil de l'eau le long des berges sur le sentier piétonnier permet de découvrir la faune et la flore d'un milieu très riche.

## La station d'Ailly en chantier

Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux (SITE) d'Ailly-sur-Somme, St-Sauveur et Breilly a entrepris la reconstruction d'une station d'épuration intercommunale à côté de celle d'Ailly-sur-somme. Actuellement, le site fourmille avec tous les corps de métier qui s'activent pour cette construction. Le groupement d'entreprises composé d'Eiffage route pour les terrassements, les canalisations et la voirie, d'Eiffage génie civil pour la réalisation des bâtiments et de Wangner pour le process se coordonnent parfaitement sans oublier Véolia qui a en charge le fonctionnement de l'actuelle station d'Ailly. Les travaux vont bon train et rattrapent le retard pris au démarrage avec la dépose de poteaux et d'un transformateur électrique. Le bassin d'aération d'une contenance de 2200m<sup>3</sup> est en cours d'élévation sur sept mètres. La partie basse de cet ouvrage est déjà réalisée. Le ferrailage de ce bassin biologique est imposant et déjà se prépare le coffrage des voiles avec des banches. Le bassin du clarificateur est lui aussi en cours de réalisation avec l'aide de banches métalliques. Celles-ci sont mises en place en utilisant le matériel de levage de l'entreprise Comlev. De même, les longrines du bâtiment technique qui arrivent préfabriquées sont posées avec cet engin. Des canalisations sont installées pour relier les différents endroits de la station comme le bassin biologique, le clarificateur, le canal de comptage ou encore la canalisation de rejet. Les travaux de l'aire à boues de saint-Sauveur seront réalisés après le gros œuvre de la station d'Ailly. Par contre, la construction de l'aire à boues, la transformation de la station de Saint-Sauveur en bassin tampon et la création d'un réseau de transfert des eaux usées se feront à la fin des travaux.



## La viabilisation de la ZAC est en cours

La viabilisation de la ZAC 2 se poursuit et la voirie est déjà réalisée. Les candélabres sont installés et cela donne une image de modernité à cette zone. L'accès pompier s'ouvre au droit de la zac1. Les trottoirs et l'aire de repos des poids lourds se dessinent à l'entrée principale. Les travaux de raccordement avec la RD97 sont en attente. En effet, contrairement aux écrits du Conseil Départemental qui prévoyait une mise hors gel du rond-point jusqu'à cette entrée, celui-ci est différé par manque de crédits. Pour sécuriser les flux de véhicules, la CCOA devait implanter un « tourne à gauche » après la mise hors gel. Le poste de refoulement des eaux usées a été installé au point bas de cette surface. Les noues d'infiltration des eaux pluviales se profilent avec des apports de terre végétale. De même, les fosses d'arbres se remplissent de bonne terre mais le programme de plantation se fera à l'automne. Actuellement, les fondations des voiries d'entrée de parcelle et les emplacements destinés à recevoir les gabions marquants cette entrée sont en cours de réalisation. Les clôtures vont être posées sur la partie aménagée. Une douzaine de parcelles ont déjà été attribuées et les permis de VP transport et LM aventure sont déjà signés..



## Les médaillés du Conseil Municipal

Le samedi 28 mai après-midi, en la mairie de Saint-Sauveur le député Demarthe, les conseillers départementaux Mme Bénédini et M.Stoter, M.Delattre maire ont récompensé au cours d'une belle réception et en présence de leurs amis, familles, élus, présidents d'associations et bénévoles : Mesdames Michèle Bouteleux et Marie-Christine Descamps, Messieurs Jean-François Bellebouche, Jean-Marc Méresse, Philippe Vinclair, sous couvert du Préfet, d'un diplôme et de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon argent, au titre de la promotion du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 pour 20 ans de services rendus dans l'exercice de leurs fonctions. Les médaillés ont exprimés en quelques mots l'intérêt et l'enrichissement moral qu'à représenté cette période d'activité communale ainsi que leurs remerciements à la Municipalité. Après le discours du

premier magistrat qui leur a remis un exemplaire du livre « Nous étions des Carmichael » et la photo du Courier Picard, a été servi un vin d'honneur.

## Le jardin du roi

Le samedi 30 Avril, AVDEC Voyages a emmené ses adhérents visiter les Serres Royales de Bruxelles, au domaine de Lacken. Situées dans le parc du château du même nom, elles sont ouvertes au public pendant trois semaines (fin avril-début mai) et accessibles à tous. Le parcours autorisé ne permet qu'une courte promenade des extérieurs, car les jardins couvrent avec les communs 194 h, ceux-ci requièrent l'emploi de soixante jardiniers. Les visiteurs s'intègrent alors très vite dans une cité de verre aux constructions reliées par des galeries aux parois fleuries sur différents niveaux et des bâtiments annexes. Imposantes par leur taille exceptionnelle, les serres décorées style Art Nouveau sont dominées par des minarets où se logent les cheminées des installations de chauffage (orangers, camélias, lauriers, rhododendrons ne sont mis en plein air qu'au printemps) ou alors couverts de superbes coupes. L'espace important protégé offre de la place à différents palmiers avec à leurs pieds, d'immenses fougères et plantes fleuries. C'est la dotation Royale qui entretient les plantations. Pendant l'ouverture au public, pélargoniums, fuchsias, azalées, etc s'ornent de toutes leurs couleurs pour préserver la vision d'un coin de paradis certes éphémère mais terrestre à visiter.

## La fête de la Musique

Exceptionnellement à la même date, la kermesse de l'école et la fête de la musique ont eu lieu à l'établissement Jacques Prévert. Malgré le temps menaçant lors du concert en plein air, la prestation de celle-ci a été très réussie. Le public était à la fois sous le charme et parfois sous le parapluie. Le répertoire de l'Harmonie en grande partie renouvelé avec des airs de films, chanson de M. Kaye etc avait de quoi satisfaire chacun d'entre nous. Merci aux élèves, aux professeurs, aux musiciens chevronnés et aux plus jeunes qui ont conjugué leurs talents dans l'exécution de morceaux éclectiques et variés.

Félicitations aussi à Stéphanie Blondel pour la maîtrise de sa direction. Cette soirée s'est terminée par un repas sorti du panier, un peu comme à la fête des voisins. Encore une fois bravo pour l'animation de cette soirée.

## La société face au vieillissement

Plusieurs phénomènes vont se conjuguer et entraîner dans les années à venir un vieillissement de la société française. Les projections de l'INSEE prévoient en effet un allongement de l'espérance de vie : en 2060, elle devrait être de 91 ans pour les femmes et 86 ans pour les hommes. Actuellement, c'est 78,4 ans pour les hommes et 84,8 pour les femmes. La France compte aujourd'hui 15 millions de personnes de plus de 60 ans. Les prévisions sont 20 millions en 2030 et 24 millions en 2060. Le nombre des plus de 85ans passera de 1,4 million en 2016 à 5 millions en 2060. Si la grande majorité des personnes âgées vieillissent dans de bonnes conditions, 8% des plus de 60ans sont en perte d'autonomie et bénéficient de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). 83 ans, c'est l'âge moyen d'entrée en perte d'autonomie et à 85ans, une personne sur 5 est dans cette situation. Il faut savoir que les retraités imposables versent tous les mois la CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) 453 millions d'euros issus de ce versement seront consacrés à améliorer la situation des bénéficiaires.

## Le recensement en 2017

Le lancement de la campagne de recensement 2017 se déroulera du 19 Janvier au 18 Février 2017. C'est l'INSEE qui est en charge de cette opération qui se déroule tous les 5 ans. Le coordonnateur pour le village sera Karine Delahaye et les agents recenseurs seront les mêmes que lors de l'édition précédente : Aurore Bréban, Corinne Guenet et Marie-Hélène Raset. Ces personnes seront titulaires d'une carte délivrée par la Mairie. Comme pour les recensements précédents, il y aura une feuille pour

chaque maison et une feuille pour chaque habitant. Désormais, chaque personne recensée pourra répondre par internet.

## La bibliothèque prend forme

Depuis le 15 Février, la bibliothèque est en chantier. L'entreprise Balestra qui a en charge le gros-œuvre s'active et, de l'avis général, les travaux avancent vite. Des éléments préfabriqués en atelier tels que des longrines ou encore le portique d'entrée ont favorisé cette rapide élévation. Les briques Monomur scellées à la colle permettent cette rapidité d'exécution. En terre cuite, elles offrent des performances thermiques naturelles et sont de haute qualité environnementale. Celles-ci seront recouvertes à l'extérieur par une brique de parement et, à l'intérieur, un doublage renforcera l'isolation. La toiture, les habillages en zinc et l'abri compléteront ce bâtiment. Les corps de métier vont se succéder dans cette construction qui marque l'entrée de l'école Jacques Prévert. Déjà on voit apparaître les dimensions de cette bâtisse avec une surface au sol de 107m<sup>2</sup>. Le cabinet Seigneur est l'architecte de ce projet dont le coût s'élève à 215 000 € HT. Cette situation en vitrine renforcera son utilisation et donnera le goût de la lecture à beaucoup de nos concitoyens.





## Un champion en pétanque

Le 15 mai dernier à Laon, Freddy Leonard, habitant de notre commune depuis 19 ans et licencié de pétanque au club d'Abbeville, est devenu champion de la ligue Picardie en tripléte promotion senior. Sa victoire lui permet d'être qualifié avec la même tripléte pour le championnat de France ou il représentera les couleurs de la Picardie les 25 et 26 juin prochains à Bagnoles sur Cèze (près d'Avignon). En attendant ce grand moment, chacun peut voir Freddy s'entraîner régulièrement sur le terrain de pétanque de la cabane de l'ours. Nous lui souhaitons bonne chance.



Les négociations avec des entreprises désireuses de s'implanter sur le site se

poursuivent. Celui-ci est présenté dans des salons afin de le proposer à des investisseurs potentiels. Des contacts avec des structures d'importance sont pris, beaucoup d'entre elles se montrent intéressées et doivent élaborer leur projet avant de le présenter à la commission. Le comité de sélection en a retenu de nouvelles : La SMALC une entreprise d'étanchéité et de bardage, SENVION une entreprise de maintenance spécialisée dans l'éolien, MGPS une entreprise de mécanique générale et de soudure qui vient s'installer à proximité de SENVION son donneur d'ordre et SOGECRECHE une crèche d'entreprise qui prospecte sur les zones à proximité. La CCOA a retenu dix lits afin de couvrir les besoins sur son territoire.

D'autres auditions d'entrepreneurs sont programmées ce mois-ci. La viabilisation des terrains augmente l'intérêt pour la ZAC 2 et régulièrement, on nous demande des informations en Mairie. Cela accélère la commercialisation et plusieurs permis de construire ont déjà été déposés.



## Un jeune champion en judo

Le jeune Mathieu ROBIN de Saint-Sauveur licencié au club de judo d'Ailly sur Somme, est ceinture noire de judo depuis le mois de janvier. Après s'être qualifié l'an dernier pour le Critérium de France, il s'est qualifié cette année pour le Championnat de France en terminant 2ème aux régions. Il participera

au Championnat de France de judo à Ceyrat le 22 Octobre 2016. Félicitations à ce jeune plein d'espoir

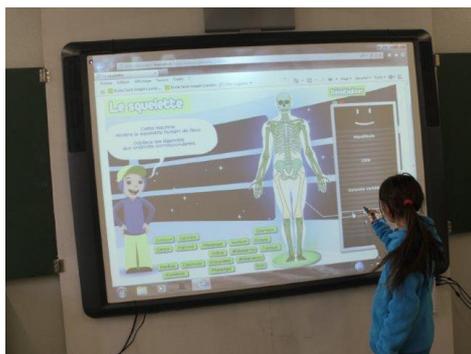
identité à chaque tronçon de voirie. Comme celle-ci est entièrement sur le territoire de notre commune, il nous revient de les nommer. Les noms retenus font référence à l'histoire du lieu et des lieux-dits existants. La rue des Gaulois rappelle les vestiges datant de cette époque trouvés sur le site (ferme, caves, sépulture). La rue des Romains évoque les maisons, puits, greniers ou encore nécropoles de cette période mis à jour lors des fouilles. La rue des Catelets fait référence à un lieu-dit tout proche. Ils évoquent un tas de cailloux ou de pierres et rappellent les restes de l'Allée couverte (sorte de Dolmen) dégagée à proximité lors du terrassement de l'A16. La rue des 2 Cailloux met en avant les deux pierres présentes sur le rond-point des Bornes du Temps et rappelle une rue connue d'Amiens. L'allée de Camincourt est tout simplement le nom de la vallée où s'est implantée la ZAC 2 et fait le pendant à l'allée qui se trouve sur la continuité dans la ZAC 1. Celle-ci a été nommée Allée du Vieux Berger suite à la découverte d'une sépulture contenant les ossements d'un homme, d'un chien et des outils de berger. Ces noms de rues qui viennent s'ajouter à ceux du lotissement La Hulotte montrent la vitalité de notre commune.

## La pose de clôtures

Pour remplacer le grillage qui a été enlevé afin de permettre l'abattage d'arbres qui étaient devenus dangereux au terrain de football, une nouvelle clôture en treillis soudés sera installée sur 75m pour 3300€HT. De même, il est proposé de remplacer la totalité du grillage contre les thuyas le long du chemin sur une longueur de 130m pour 5720€HT. Enfin, 17m de clôture seront installés en limite séparative avec un riverain et le terrain communale à proximité de l'école maternelle pour 1054€HT.

## Des travaux rue Danièle Casanova

Les sociétés Eiffage et Colas ont été sollicitées pour des travaux de bordurage et d'enrobés sur la moitié de la rue Casanova. Le devis présenté par Colas est le mieux disant puisqu'il prend en compte le traitement de l'eau pluviale (avaloirs, tampons, regards) Celui-ci est de 38127€HT + 7000€HT pour les enrobés. Ces travaux vont se dérouler au mois d'août.



## Des TBI à l'école Jacques Prévert

Le Conseil Municipal a voté l'installation de deux TBI (tableaux blancs interactifs) à l'école primaire. Une charte avec Somme Numérique permet d'équiper les écoles pour un coût raisonnable. Cette année, il y aura deux classes concernées et le devis proposé est de 5200€HT pour l'équipement de ces classes. Avec cet outil, les enfants auront un enseignement ludique et différent. Le **tableau blanc interactif (TBI)** est un écran blanc tactile associé à un vidéoprojecteur et commandé par un ordinateur. L'utilisateur intervient sur l'écran avec un stylet électronique ou par simple toucher, selon les modèles. L'écran transmet les diverses informations à l'ordinateur. Le vidéoprojecteur se charge d'afficher l'écran de l'ordinateur sur le **tableau blanc**. Il est donc possible d'effectuer sur l'écran projeté au mur tout ce qu'on peut réaliser avec une souris. Les enfants auront aussi accès au Petit Robert, à leur cahier de texte, à leurs carnets de note et à des cours en ligne. La formation à ces nouvelles techniques est assurée par le Rectorat.

## L'enterrement des réseaux

La Municipalité a demandé la mise sous terre des réseaux électriques et téléphoniques ainsi que la pose de nouveaux candélabres dans les rues Roger Salengro, Pierre Brossolette et impasse Guy Moquet. C'est la FDE (Fédération Départementale d'Energie) qui a en charge ce projet et qui perçoit les subventions. L'estimation sommaire des coûts est de 115 000€HT pour les réseaux électriques basse tension, 48 000€HT pour les communications téléphoniques et 56 000€HT pour les candélabres et le réseau d'éclairage public. La participation de la commune est estimée à 66 412€HT pour les réseaux électriques, 30 240€HT pour les réseaux de communications téléphoniques et 44 800€HT pour le réseau d'éclairage public. Les nouveaux candélabres seront à LED et pourront avoir une intensité lumineuse réduite la nuit. Le Conseil a voté pour ces travaux qui devraient se dérouler en 2017 et qui permettent d'envisager des aménagements futurs dans ces rues.



## Mini Europe

C'est le nom du parc visité l'après-midi du 30 Avril 2016 avec le groupe AVDEC. Situé dans la périphérie de Bruxelles, il se trouve au centre d'un parc de loisirs. D'une qualité exceptionnelle par la minutie des

maquettes au 1/25<sup>ème</sup>, ces reproductions permettent de voyager à travers l'Union Européenne, chacune d'elles représentant un monument, un village, une activité typiques de ces états. Chaque visiteur y trouve sa passion : retour sur l'Histoire, amour du passé, intérêt pour l'Europe, nostalgie d'un voyage réalisé récemment, nouveaux projets d'excursions. Toute construction y apparaît être l'expression d'une valeur européenne : ex l'Acropole symbole de la démocratie, la Tour Eiffel celui de la culture, du rayonnement de l'Exposition Universelle. Au fur et à mesure de la visite, ce sont des leçons d'histoire, de géographie, de politique et d'économie animée (départ d'un ferry, trafic routier aux champs Elysées, etc..) A voir par petits et grands. Merci Avdec Voyages pour ces journées découvertes.



## A Retenir

- 13-07 : 22h : Retraite aux flambeaux
- 14-07 : Fête Nationale : nombreux jeux 10 heures : concours de Pêche à la truite 21heures : bal et feu d'artifice
- 16-07 : 18h30 messe à l'église
- 21-07 : 19h : Randonnée crépusculaire
- 30/31-07 : Concours aux silures
- 20-08 : Challenge Martin, Hoschstatter et Paszek au stade Robert Martin
- 21-08 : Ouverture de la chasse aux marais
- 01-09 : Rentrée des classes
- 2/3/4-09 :Enduro de la carpe au « ball-trap »
- 11-09 : 33<sup>ème</sup> Réderie et frites-moules à l'Arcade par le CCAS
- 25-09 : Triathlon nautique à la base
- 8-10 : Repas AVDEC avec spectacle à 12h
- 8-10 : Concours de pétanque du foot
- 15-10 : Commémoration des morts en Algérie
- 23-06 : Repas des Aînés à l'Arcade

## L'hortensia bleu

Plusieurs familles sont venues se plaindre en Mairie pour se plaindre de vols de fleurs sur les tombes de leurs

proches. Les voleurs ont opéré le 30 Juin et se sont particulièrement intéressés à des potées d'Hortensias bleus mais aussi de rosiers nains. C'est la consternation chez ces familles endeuillées qui déplorent ces méfaits. Ce genre de vols connaît une recrudescence dans notre cimetière mais aussi dans les communes environnantes. La Gendarmerie a été informée et on peut que condamner de tels actes et demander à ces personnes indélicates de faire preuve d'humanité.



contacte respecte plus rien, le Comité Communal d'Action Social (CCAS) lors de sa réunion du 25 Mars a décidé de poursuivre son opération destinée aux habitants du village de plus de 65 ans et sans moyen de locomotion. Celle-ci consiste à mettre en place une navette leur permettant de se rendre sur le marché à Ailly-sur-Somme tous les samedis matin. Ce transport gratuit sera assuré toute l'année.

DAN Taxis missionné par le CCAS met en place deux rotations le samedi matin. Le premier départ se fait de la Mairie à 9 h 30 et le second environ 10mn plus tard. Plusieurs arrêts sont proposés : devant la Mairie et sur la Place de la République. Le point de dépose se trouve entre Leader Price et le garage près du marché et la reprise se fait au même endroit vers 10 h 30 pour le premier voyage.

Moyennant quelques euros, le taxi peut vous prendre à votre domicile et vous emmener dans Ailly pour des emplettes. Pour tous renseignements, vous pouvez prendre contact en Mairie. Cette reprise était attendue par les utilisateurs.



## Les inscriptions aux écoles

Les inscriptions à l'école maternelle Jules Renard et l'école primaire Jacques Prévert pour la rentrée scolaire 2016 /2017 se feront aux mêmes dates, à savoir le vendredi 20 mai de 16 h à 18 h 30 et le samedi 21 mai de 10 h à 12 h. Se munir du carnet de santé et du livret de famille. En cas d'impossibilité, téléphoner au 03 22 51 86 62 pour la première école et au 03 22 51 84 90 pour l'inscription à l'école primaire



## Les voitures en stationnement

Garer sa voiture au plus près de son domicile après le travail, si l'on ne possède pas de garage, n'est pas toujours facile, alors on la dépose au mieux devant chez soi sachant qu'il n'existe pas de place réservée devant une habitation. Mais un automobiliste qui en a plusieurs, il lui faut être vigilant à ne pas monopoliser les places de parking.

Alors si c'est votre cas, merci d'y penser, de trouver une autre solution, elle existe certainement avec un peu de recherche ... c'est un geste de civilité !!

Rue du 2 Septembre, une cinquantaine de places ont été matérialisées et une portion de trottoir en béton désactivé située entre la Place Maurice Blondel et la première écluse est interdite au stationnement des véhicules.(côté gauche en partant vers Argoeuves)

Rue Maurice Thorez un cheminement piétonnier a été aménagé. Seuls les arrêts minute, les arrêts pour des déchargements ou encore des artisans effectuant un chantier à proximité sont tolérés sur cette partie de la voie. Certains riverains n'ont pas encore compris cette restriction de stationnement. De même, des voitures ventouse occupent des places enviées par les habitants. Un courrier sera adressé à ces personnes.

## La journée de la femme

Officialisée en 1977 aux Etats-Unis, la journée internationale du 8 mars met à l'honneur la vie des femmes qui au cours des siècles ont fait l'Histoire. Ce n'est qu'en 1945 que la charte des Etats-Unis affirme le principe d'égalité hommes/femmes. Si le droit de vote est déjà obtenu en Europe, dès le début du XXème (Danemark en 1910, Allemagne en 1918), les françaises ne voteront qu'en 1945 alors que les français le font déjà depuis 1848 !!! Soit un siècle d'écart.

Subsistent encore mondialement même s'il y a des améliorations :

- différences de salaire
- de distribution de travail
- infériorité de représentativité au sein de la collectivité
- manque d'écoute voire de considération et respect
- maltraitance, etc...

Faudra-t-il que cette journée soit remplacée par celle de « l'ETRE HUMAIN » sans distinction de sexe pour gommer ces notions d'inégalité, différence et discrimination ??

Pour rappel : au Conseil Municipal de Saint-Sauveur, 7 conseillers et 7 conseillères + le maire : Parité respectée depuis plus de vingt ans !

## Prélèvement par mandat SEPA

**A**uparavant, afin de s'acquitter des différents services municipaux, il était d'usage de régler en espèces ou en chèque à la mairie ou après réception de l'avis de sommes à payer à la trésorerie.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, il est possible de payer par prélèvement automatique. Les personnes intéressées doivent remplir un « mandat SEPA » (Single Euro Payments Area) autorisant la Mairie à prélever le montant des sommes dues sur leur compte.

Chaque mandat SEPA est unique, il comporte les coordonnées bancaires de la personne mais aussi un numéro ICS et un numéro RUM (référence Unique du Mandat).

Concernant les services périscolaires, le choix pour le prélèvement automatique a pour conséquence la diminution de la vente de tickets. Les inscriptions à la cantine, garderie, TAP et centre de loisirs sont comptabilisées par les agents municipaux puis les factures sont établies mensuellement. Ce système tend vers une simplification adoptée jusqu'alors par une cinquantaine de familles.

La trésorerie de Picquigny a rappelé que la mairie n'est pas habilitée à recevoir des règlements une fois que l'avis de sommes à payer est établi. Il faut donc les lui adresser.

Le choix pour le prélèvement automatique pourra être étendu au paiement pour les locations de salles ou de matériels, voire tout autre activité municipale.

## Défilé carnavalesque

**L**e mercredi 10 février les enfants de Saint-Sauveur s'étaient donné rendez-vous dans la Salle de l'Arcade pour fêter Mardi-Gras.



Dès 14 h séance de maquillage par les membres du Conseil aidés de jeunes artistes en herbe. Puis ce sont les enfants du CLSH déjà grimés et parés de leurs plus beaux costumes qui sont venus les rejoindre. Ainsi pouvait-on

admirer des Princesses des Neiges, un Zorro, une Blanche-neige, un chevalier, un âne et encore bien d'autres.

Les animatrices étaient aussi déguisées en superbes clowns plus vrais que nature, accompagnées d'une princesse égyptienne. Le mauvais temps ne leur a pas permis de déambuler dans les rues de Saint-Sauveur pour montrer leurs plus beaux attraits. Alors la joyeuse troupe a donné son spectacle devant la Salle de l'Arcade. Ensuite, petits et grands ainsi que leurs parents ont pu déguster les savoureuses crêpes réalisées par Thérèse et Jean-Paul GOVIN que nous remercions. Une belle après-midi de Carnaval à Saint-Sauveur où la bonne humeur a eu raison des giboulées du mois de février.

A l'année prochaine.....



## Le C.A.J.

**C**e centre d'animation jeunesse basé à Picquigny s'adresse aux adolescents de 13 à 17 ans habitant les villages de la Communauté de Communes Ouest Amiens. Il fonctionne tout le mois de juillet dans les locaux de la Catiche, nouvellement réhabilités par la Communauté de Communes. Un ramassage en bus est assuré dans notre commune au niveau de l'église.

Pour toute inscription téléphonez au 03 22 51 23 58 ou par mail à [raphaelfernandez@hotmail.fr](mailto:raphaelfernandez@hotmail.fr)

Le CAJ permet des rencontres, organise des soirées, des sorties, des journées à la plage, des campings et des bivouacs....Et développe une pédagogie adaptée aux jeunes dans la mesure où il leur donne la possibilité de créer et monter leurs propres projets.

## Archivage à la Mairie

**D**epuis le début de l'année, ceux qui viennent à la Mairie voient des tas de boîtes à archives (près de 800).

La Mairie procède à l'archivage de ses documents. Cette opération est obligatoire et se fait sous le contrôle de M. Senée, inspecteur des archives départementales, qui précise ce qui peut être détruit. Mme Maës a été recrutée pour cette mission.

## Le centre de loisirs de l'été

**I**l aura lieu du jeudi 7 juillet au vendredi 29 juillet sous la direction de Sophie

Laurent assistée d'Emmanuelle Loyer et d'une dizaine d'animateurs et animatrices dont la plupart sont issus du village. Ce centre de loisirs sans hébergement s'adresse aux enfants de 5 à 13 ans qui pourront être accueillis comme pendant le temps scolaire le matin à partir de 7 h, le midi et le soir jusque 19 h. Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial et s'échelonnent de 3,80 € à 5,80 € duquel on peut déduire 2,80 € pour les bénéficiaires de la carte loisirs. Les fiches de pré-inscription seront à rendre en mairie avant le 25 mai et les inscriptions définitives se feront le samedi 4 juin de 9h à 11h salle de la mairie.

## Les heures de tonte

**L**a période est propice à la tonte des pelouses : il est utile de rappeler les limitations liées à la réglementation sur les bruits du voisinage. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'engins à moteur thermique ou électrique ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 20 h ainsi que le samedi. Les dimanches et jours fériés de 10 à 12 h.



## Le Nettoyage de Printemps

**A**vec l'opération « Som'propre », la Mairie, des employés, des particuliers, des associations du village et celles qui gravitent autour de la base nautique ont fait preuve de leur

capacité d'action et de mobilisation pour la propreté du marais. En tout ce sont 150 personnes qui ont participé à cette action citoyenne pour la nature. Munies de baudriers, sacs et gants elles se sont réparties de façon homogène sur l'ensemble du marais parfois avec leur chien pour cette balade vivifiante; seuls les plongeurs sont restés concentrés dans l'eau à proximité du Mille Clubs.

Vers onze heures tout le monde a convergé vers ce lieu où une collation préparée par des membres du Conseil était offerte. Parmi les présents, on peut citer notre conseiller départemental Monsieur Stoter.

Monsieur le Maire a fait le bilan de la journée : le volume de déchets ramassé (10m<sup>3</sup>) est légèrement en baisse mais il y



## A Retenir

09-04 : 18h : loto du foot salle Jean Paszek

15-04 : 21h30 : Colorisation de l'Eglise

14/17-04 : Concours de pêche à la carpe

24-04 : 11h : Cérémonie des déportés

8-05 : 11h : Cérémonie du 8 Mai

**Delattre, M. Bouteleux, M.C. Descamps, S. Dumortier, J.F. Bellebouche, F. Blondel, C. Leloire, C. Licour.**

jeunes

familles avec enfants.



## Les crottes de chien

Les trottoirs sont à certains endroits du village devenus des « crottoirs » notamment à proximité des écoles.

De même, les aires de jeux enherbées sont amendées par des monticules odorants, peu gracieux, porteurs de microbes et très glissants. Certains riverains excédés ont mis des panneaux pour dissuader les propriétaires de laisser leur animal faire ses déjections et surtout de ne pas les ramasser. D'autres surveillent le passage de ces indéliçats pour repérer les contrevenants et éventuellement faire un retour à l'envoyeur. Ces déjections qui collent à la semelle ne sont pas en odeur de sainteté dans le village et cela ne donne pas une bonne image de notre commune.

22-05 : Fête Locale : manèges et défilé

28-05 : Kermesse Ecole Jules Renard

04-06 : Inscriptions pour le centre de loisirs

04-06 : Concours de pétanque du foot

18-06 : Kermesse Ecole Jacques Prévert

18-06 : 18h30 : Commémoration de l'Appel

18-06 : 19h30 : Fête de la Musique à l'école

24/26-06 : Concours à la carpe

25-06 : Tournoi de foot des jeunes

\_\_\_\_\_